Ce rapport annuel couvre la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, c'est le douzième présenté au Conseil de Paris (séance des 12 et 13 novembre 2013).

46 rapports ont été remis au Maire de Paris durant cette période. La moitié de ces rapports ont porté sur des associations subventionnées, 40 % sur des services de la Ville, et environ 10 % sur des sociétés (deux sociétés d'économie mixte et deux sociétés délégataires de services publics).

Le rapport annuel présente une synthèse des missions qui ont été réalisées et permet ainsi de disposer d'une information rapide sur les observations faites par l'Inspection générale. Les rapports de l'Inspection générale sont également mis en ligne sur *paris.fr*, dans le respect des dispositions de la loi du 17 juillet 1978 relative à la communication des documents administratifs.